

Déclaration de la CGT à la réunion du comité d'établissement du jeudi 10 septembre 2009

La délégation CGT exprime à travers cette déclaration sa totale indignation vis-à-vis des mesures de licenciements prises par la direction à l'encontre de cinq salariés de l'usine de Montceau les Mines.

Nous demandons la réintégration de ceux-ci et l'abandon de ces procédures qui vont décimer cinq familles.

Force est de constater que face à la cupidité sans scrupules d'actionnaires qui décident de fermer des ateliers, des sites de production au mépris de toute considération humaine, la révolte sous toutes ses formes n'est rien en comparaison à la violence extrême dont fait preuve Michelin.

On ne peut que s'étonner par ailleurs, que la violence que subissent au quotidien celles et ceux qui créent les richesses de l'entreprise, dans des conditions de travail très dégradées, astreints à des horaires destructeurs pour la santé, condamnés à des salaires de misères, puisse s'exercer en toute impunité.

Cette violence là qui porte atteinte à la dignité des travailleurs et de leurs familles, qui provoque des séquelles irréversibles sur la santé tant physique que psychique, conduit parfois au drame. Mais curieusement, là, c'est l'omerta la plus totale.

La justice pénale doit maintenant être saisie pour faire cesser ces abus.

Quand au plan de destructions de l'emploi qui concerne toutes les usines de la manufacture, le rapport d'expertise commandé par le CCE, démontre que sa justification se trouve uniquement dans la recherche d'encore plus de profits, profits qui iront alimenter le porte feuille déjà suffisamment bien garni, d'actionnaires peu scrupuleux, et serviront à délocaliser nos productions.

La conception de cet énième plan relègue la vie humaine au second rang.

Pour la CGT nous demandons l'arrêt de ce plan de destructions d'emplois et que s'ouvrent immédiatement des négociations sur la pénibilité pour que celles et ceux qui ont été exposé aux travaux pénibles (travail à la production, horaires alternants, etc...) puissent prétendre à la retraite à taux plein dès 55 ans, et que Michelin investisse dans l'avenir en embauchant massivement des jeunes et en créant de nouveaux sites de fabrication sur le territoire.